Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260602-27_2026-DE

Décision relative au renouvellement du contrat d'entretien et de maintenance du matériel de Projection Numérique CINE.DIGITAL
Année 2026

DECISION MUNICIPALE
N° 27-2026

Le Maire de Saint-Lunaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout et partie et pour la durée de son mandat, de certaines attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°47/2026 du Conseil Municipal du 15 Avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et ce dans la limite de 100 000€ HT ;

Vu les clauses de renouvellement du contrat de souscrit avec la société Ciné Digital Nantes Bordeaux (ex ciné.service) ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De renouveler le contrat d'entretien et de maintenance du matériel de Projection Numérique avec l'entreprise Ciné Digital Nantes Bordeaux pour la période du 3 mai 2026 au 3 mai 2027.

ARTICLE 2 : Le montant annuel de ce contrat est de 1 971,33 € HT soit 2 365,60 € TTC.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Préfet d'Ille-et-Vilaine, insérée au registre des délibérations et publiée dans les mêmes termes que les décisions du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Lunaire, le 1er juin 2026

Le Maire,
Philippe ROULLE

Mairie : Boulevard Flusson – 35800 SAINT-LUNAIRE
e-mail : mairie@saint-lunaire.fr
Tél : 02 99 46 30 51
Site internet : www.saint-lunaire.fr